

faire représenter, aux séances du Conseil d'administration de l'Association-mère, par un membre à titre consultatif.

L'Association-mère reçoit, des sociétés affiliées et des comités de dames, un rapport annuel sur la composition de leurs comités, sur l'œuvre et le bilan de l'exercice écoulé, et tient ceux-ci au courant de tout ce qui est d'importance pour l'œuvre commune. Elle pourra, si les circonstances le rendent opportun, déléguer des membres choisis en son sein, pour qu'ils assistent, à titre consultatif, aux séances des sociétés affiliées et des comités de dames.

Afin de subvenir aux dépenses communes, les sociétés affiliées ainsi que les comités de dames verseront un cinquième des cotisations annuelles de leurs membres à la caisse de l'Association-mère.

ART. 23. — Les imprimés publiés par l'Association-mère seront remis aux membres gratuitement ou à prix réduit ; ils seront également envoyés par le Conseil d'administration aux sociétés affiliées et aux comités de dames.

L'administration centrale tient au courant tant les sociétés affiliées que les comités de dames, de ce qui peut être d'importance pour le but commun, et leur prête, selon ses moyens, son concours en tout ce qui peut favoriser l'œuvre.

ART. 24. — Ces statuts qui remplaceront les statuts du 30 avril 1884, n'entreront en vigueur qu'après avoir été sanctionnés par le roi.

Sanctionné : *Amalienborg*, le 21 avril 1909.

FREDERIK R.

ETATS-UNIS

NOUVELLES DE LA SOCIÉTÉ AMÉRICAINE ¹

Massacres en Arménie.

La Croix-Rouge américaine s'empressa de faire, à l'appel de ses consuls en Arménie, tout ce qui était en son pouvoir pour atténuer les souffrances et soulager les misères que les horribles massacres du mois d'avril avaient occasionnées.

¹ D'après le n° de juillet du *American Red Cross Bulletin*.

Quatre hôpitaux furent établis à Adana ; des docteurs et des infirmières furent envoyés de Beyrouth et de Tarse.

La Croix-Rouge américaine ayant reçu de l'ambassadeur américain à Constantinople, une réponse affirmative quant à l'envoi de secours en argent, une somme 1000 dollars prélevée sur le fonds d'assistance, fut immédiatement adressée à M. Peet, trésorier de la mission américaine en Turquie. Elle fit savoir en outre à ses sections que des dons en argent étaient réclamés et que toutes les contributions seraient les bienvenues. En mai, une nouvelle somme de 5000 dollars fut expédiée à la même adresse.

Un comité spécial de secours se constitua à Beyrouth sous la présidence du consul général américain, M. Ravndal, et fut autorisé à hisser le drapeau de la Croix-Rouge pour protéger ses hôpitaux et ses détachements de secours. De nouvelles sommes furent successivement envoyées, soit au comité de Beyrouth, soit à M. N. Chambers, missionnaire à Adana.

Au mois de juin, le comité international de secours qui s'était formé à Adana poursuivait son œuvre dans neuf localités, assistant 30,000 personnes et réclamant de l'aide et des fonds pour continuer la tâche immense qui restait encore à accomplir.

Désastre en Italie.

Deux mois après le tremblement de terre du 28 décembre 1908, le directeur national de la Croix-Rouge américaine, E.-P. Bicknell, se rendit en Italie pour considérer l'œuvre accomplie et celle qui restait à faire. Les premiers secours avaient pris fin, les hôpitaux étaient désencombrés, la tâche à accomplir était une œuvre de longue haleine, consistant à permettre aux rescapés de recommencer une nouvelle vie et de reprendre une carrière les mettant à l'abri du besoin. Ils avaient été répartis dans les différents centres, tels que Naples, Rome, Palerme, Catane, et des organisations de secours y avaient été constituées. Le comité de secours américain eut soin d'agir avec tact et de ne pas marcher sur les brisées de la Croix-Rouge italienne, mais il restait bien des domaines où la Société italienne, si bien organisée et secondée qu'elle fût, ne pouvait suffire. Et le comité américain acquit bientôt la réputation d'avoir constamment de l'argent en réserve pour les tâches qui pouvaient inopinément se présenter.

A Messine, le capitaine Belkna, à bord du *Celtic*, dirigeait l'œuvre de déchargement des matériaux amenés d'Amérique par mer et destinés à la construction de 500 maisons à monter de toutes pièces sur les territoires ravagés par le tremblement de terre. Le directeur Bicknell fait dans son rapport un grand éloge du soldat italien, très sobre, très endurant, toujours prêt à accomplir les tâches qui lui étaient demandées et empressé à rendre service.

Parmi les clichés qui illustrent ce rapport, l'un montre le village complet que constituaient les maisons érigées par la Croix-Rouge américaine pour servir d'abri temporaire aux sinistrés.

Tremblement de terre au Portugal.

Un tremblement de terre en avril 1909 ayant détruit un nombre considérable de maisons, au Portugal, la Croix-Rouge américaine offrit à la Société portugaise son concours en argent. Et, sur l'acceptation reconnaissante de celle-ci, elle envoya 4000 dollars. On se souvenait à Washington, de l'envoi de près de 1500 dollars fait par la Croix-Rouge portugaise à sa sœur d'Amérique lors de la guerre hispano-américaine. De pareils exemples de solidarité internationale méritent d'être cités.

La Croix-Rouge à l'installation du président Taft.

Pour la première fois la Croix-Rouge américaine put se charger du service de secours en cas d'accidents, à l'occasion d'une installation présidentielle.

Une colonne de secours de trente-six membres fut préparée à cet effet deux mois à l'avance au moyen d'un cours donné par deux chirurgiens. Les membres furent ensuite équipés en conformité des recommandations du Dr Lynch, dans son *Manuel*¹. Tout un corps d'infirmières fut aussi préparé. L'armée seconda toute cette organisation de secours pour les cas de maladie et d'accidents en prêtant vingt-deux tentes-hôpitaux, garnies du matériel nécessaire. Ainsi prêt à fonctionner, le détachement de la Croix-Rouge rendit d'éminents services, le 4 mars 1909, en portant secours dans plus de deux cents cas d'accidents.

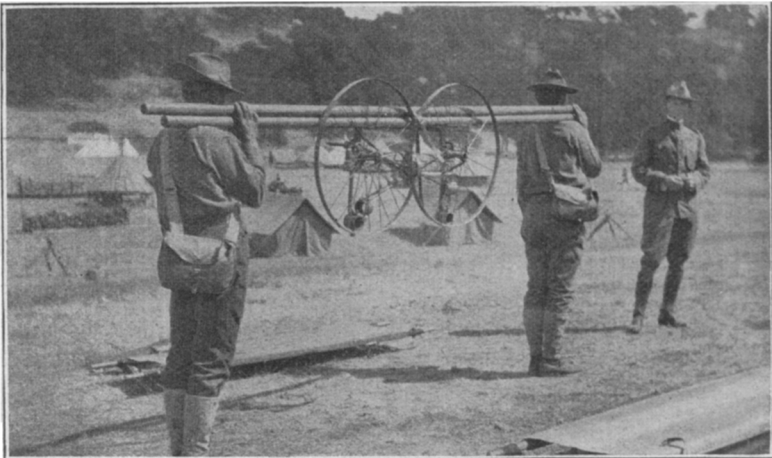
¹ Voy. p. 152.

Solidarité internationale.

De janvier 1905 à mai 1909, la Croix-Rouge américaine a consacré une somme totale de 4,472,893 62 dollars, au soulagement des victimes de calamités civiles en tous pays, sans compter la valeur considérable de matériel et de dons en nature qui ont accompagné ces sacrifices d'argent. Le simple énoncé de cette somme est la manifestation la plus éloquente de la vitalité et de l'efficacité du principe de solidarité internationale inscrit dans les statuts de toutes les Sociétés, comme une des bases fondamentales de l'œuvre universelle de la Croix-Rouge.

DOUBLE BRANCARD ROULANT

Nous reproduisons ici, d'après le *Military Surgeon*¹ la description d'un appareil adapté au transport de deux brancards l'un sur l'autre, appareil construit par M. Reasoner, médecin dans l'armée américaine. Les figures ci-jointes nous dispensent d'une



¹ Mai 1909, p. 435.